

SEANCE DU 9 MARS 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 3 mars 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 14 mars 2022

L'an deux mil vingt et deux le 9 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, ZERBIB Délia,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques,

**Absents : excusés :** CURIEN Véronique, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie, BODIN Serge, ROULLEAU Marc, RIBOT Florent, SERVANT Ludovic.

**Pouvoirs :**

**A été élue Secrétaire :** BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2022/11

**DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3 Année 2022**

La Commune des Ormes est bénéficiaire, au titre du volet 3 du plan ACTIV, d'une dotation de 26 300 € pour l'année 2022.

Madame le Maire propose les investissements suivants :

- Eclairage Public Mousseau	16 448.61 € HT
- Acquisition d'une estrade	3 363.22 € HT
- Acquisition d'une tondeuse	8 200.00 € HT
- Acquisition d'un aspirateur à feuilles	5 896.60 € HT
- Acquisition d'une citerne à eau	7 033.74 € HT
Total-----	40 942.17 € HT

Plan de financement :

- Subvention du Département	26 300.00 €
- Autofinancement	14 642.17 €
Soit-----	40 642.17 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental la demande de subvention au titre du volet 3 pour un montant d'investissement de 40 642.17 € HT et adopte le plan de financement correspondant tel que proposé ci-dessus.

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 11 mars 2022  
Béatrice FONTAINE  
Maire